COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 7 Juillet 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 12

Le Sept Juillet Deux Mille Vingt Six à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire, en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY, Président Délégué.

Étaient présents :
Mesdames BIZOT – COMPAGNON – GENTILHOMME – GIANNUZZI – GUTIERREZ-VIGREUX – HENNEQUIN – NOIROT – QUELIN – SIMON (Pouvoir de M. BERTRAND)
Monsieur RETY (Pouvoir de Mme BONDOUX)

Étaient excusées :
Mesdames BONDOUX – GRANDET – ISSAD – PASTEUR – TONOT
Messieurs BARDET – BERTRAND

N° 2026-059
Objet : Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du programme d'actions 2026 de la commission départementale métropolitaine de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

Monsieur RETY, Président Délégué du CCAS, fait part au Conseil d'Administration du CCAS qu'il s'agit d'une convention entre Dijon Métropole et le CCAS relative à la mise en œuvre du programme d'actions 2026 de la commission départementale-métropolitaine de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cette commission a pour rôle de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires.

Les membres ont statué sur l'attribution de crédits pour le CCAS pour la mise en œuvre d'une action de prévention collective au titre de l'axe 5 : Développement d'autres actions collectives de prévention.

Elle a accordé une participation financière de 8400 euros pour les ateliers et conférences autour de l'art.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration du CCAS approuve la convention entre Dijon Métropole et le CCAS concernant la mise en œuvre d'actions 2026 au titre de la prévention et de la perte d'autonomie.

Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260707-2026-059-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,
Pour La Présidente et par délégation,

Jean-Marc RETY,
Président Délégué du CCAS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE de LONGVIC Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260707-2026-059-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026